

Séance du 25 NOVEMBRE 2014

Le 25 novembre 2014, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) Transfert de 2 logements de la CCHL

Dans le cadre de la fusion avec la CC du Pays de Mayenne, et suite aux propositions des membres du bureau de la CCHL, le conseil municipal a accepté de transférer deux logements sociaux, implantés sur le territoire vers le budget annexe de la commune du Ribay.

Le transfert implique la rétrocession des bâtiments, des emprunts, des baux, des conventions avec l'Etat, des cautions, des dossiers CAF, etc...

2°) Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumées

La loi 2010—238 du 9 mars 2010 impose à tout propriétaire d'équiper les logements, d'un détecteur avertisseur autonome de fumée avant le 8 mars 2015.

Le conseil municipal a accepté la proposition de l'entreprise EUROFEU pour la fourniture de 20 détecteurs de fumée au lithium qui seront installés dans les logements locatifs par les agents communaux.

3°) Désignation d'un agent recenseur

Mme MAUDUIT Marie-Noëlle est recruté par la commune du Ribay à temps non complet afin d'assurer les opérations de recensement de la population.

4°) Emploi à l'agence communale

Vu la garantie des services de La Poste de maintenir l'ouverture de l'agence postale communale pendant au moins 9 ans, le conseil municipal a décidé de pérenniser, à compter du 1^{er} janvier 2015, l'emploi de l'agent affecté à ce service.

5°) Temps de travail des agents

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commission scolaire a été contrainte de revoir le temps de travail des agents :

A compter du 1^{er} janvier 2015, le poste d'agent périscolaire polyvalent est porté à 35 h.

6°) Validation et publication du DICRIM

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié impose aux communes de réaliser sur son territoire, un D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE RIBAY

sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque, et sur les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, d'adopte le D.I.C.R.I.M. tel que présenté. Le dossier sera consultable en mairie.

7°) Urbanisme – Taxe d'aménagement

Le conseil municipal a décidé :

- DECIDE de maintenir sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement **au taux de 1%** ;
- DECIDE de maintenir les exonérations prévues à la délibération 2011-93 du 24 novembre 2011 ;
- DECIDE d'exonérer, en plus, les abris de jardins soumis à déclaration préalable

8°) Travaux d'assainissement rue des Quatre-Vingts

Un défaut de branchement a été constaté sur le regard situé dans la rue des Quatre –Vingt. L'entreprise LOCHARD BEAUCE est intervenue dans l'urgence pour modifier le réseau défectueux. Montant des travaux : 1 348,00 € HT

9°) Déneigement en période hivernale

Le conseil municipal a renouvelé la convention de déneigement des voies communales et des chemins ruraux viabilisés, à l'entreprise PINGAULT domiciliée au « Bourdonnais » pour une durée de 2 ans. Les tarifs appliqués suivent les tarifs du Conseil Général de la Mayenne.

10°) Subvention d'équilibre

Une subvention d'équilibre de 2788 € est versée du budget principal au budget annexe Logement afin de faire face à des dépenses imprévues

11°) Travaux de voirie à envisager en 2015

En Investissement, la commission voirie propose de donner priorité

- au revêtement du chemin de la Laire depuis la route départementale
- au chemin de Chauvallon
- au chemin des Bas Bois pour rejoindre le village de la Féterie
- au chemin du village de la Mare

Des travaux d'arasement des bernes et de curage des fossés seront nécessaires sur la route du Grand Aulnay et sur le chemin de Herbouet

Par ailleurs, il sera nécessaire de trouver une solution pour maintenir le talus du jardin du logement locatif sis 14, rue des Quatre-Vingts

Enfin, dans la rue du Gué de Boul pour rejoindre le chemin de la Croix Ribaud, il faudra envisager de buser le fossé à droite et le remplir de pierre pour élargir le chemin et faciliter le croisement des véhicules.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE RIBAY

12°) Equipement pour l'atelier communal

Pour les besoins du service technique, le conseil accepte le devis de l'entreprise Sanitaire Service Mayenne pour la fourniture de divers outillages pour un montant de 1 211.22 € HT

13°) Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique

A la demande de la mairie de Le Horps, le conseil municipal fixe le coût réel moyen par élève scolarisé à l'école du Ribay s'élève à :

- 327.22 € pour les élèves de classe élémentaire
- et 1 167.09 € pour les élèves de classe maternelle

14°) Informatisation du Point lecture

La CCHL propose d'informatiser le point lecture de la mairie.

Coût pour la mairie :

- achat d'une scannette,
- achat des cartes lecteurs
- et maintenance du logiciel